



*Avec 10 053 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.*

**La commune de FILLIÈRE recherche un ou une**

## **ATSEM, pour une mission de remplacement jusqu'au 4 juillet 2025**

Date prévue pour la prise de fonctions : au plus vite

Type de recrutement : contractuel.le de droit public

Cadre d'emplois : ATSEM (tous grades), adjoint territorial d'animation (tous grades)

**Date limite de réception des candidatures : 4 avril 2025**

**Sous la responsabilité de la responsable du site, vous serez chargé.e en qualité d'ATSEM d'assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, de participer à la communauté éducative, de préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants.**

### **Missions**

- aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants ;
- assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques ;
- aménager et entretenir les locaux et les matériels destinés aux enfants, y compris lors de certaines vacances ;
- accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents ;
- transmettre les informations ;
- participer aux projets éducatifs ;
- encadrer les enfants au cours du repas, mettre en place des activités adaptées et prendre en charge les enfants avant et après le repas.

### **Profil recherché**

Doté.e d'un sens accru du service public et du contact :

- ✓ vous êtes titulaire du concours d'ATSEM ou, à défaut, du CAP accompagnant éducatif petite enfance ;
- ✓ vous disposez des connaissances requises pour exercer les fonctions : accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens, l'aider à l'acquisition de l'autonomie, assurer la sécurité des enfants, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, mettre en œuvre des techniques de jeux et des activités, entretenir et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants ;
- ✓ vous appréciez le travail en équipe, vous aimez partager les connaissances et rendre compte ;
- ✓ vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits ;
- ✓ vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions.

### **Temps de travail, lieu d'affection et horaires**

Site scolaire et périscolaire de SAINT-MARTIN-BELLEVUE.

23,32 heures par semaine scolaire (matin + midi) : **temps de travail non complet annualisé.**

## Rémunération

- ✓ régime indemnitaire (= **prime mensuelle fixe** + prime annuelle variable selon statut)
- ✓ **titres-restaurant à 7,50 €** (3 € versés par le salarié et 4,50 € versés par l'employeur par journée entière travaillée)

## Modalités de recrutement

Recrutement d'un.e contractuel.le de droit public sur la base de l'article L332-13 du code général de la fonction publique : contrat conclu pour la période d'indisponibilité de l'agent en poste, à titre indicatif jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (4 juillet 2025).

## Renseignements et candidature

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la responsable adjointe du pôle enfance jeunesse, Mme GUILLOIS, au 07.60.44.61.67, ou Mme GIRARD, gestionnaire ressources humaines, au 09.71.09.05.65.

**Transmettre votre candidature complète** (CV + lettre de motivation + 3 références contrôlables) à **Monsieur le Maire de Fillière, par courriel à [rh@commune-filliere.fr](mailto:rh@commune-filliere.fr)** (fichier pdf).



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique.  
**Une candidature incomplète ne sera pas examinée** (sont exigés un CV,  
une lettre de motivation et trois références professionnelles).*